## Cotisations RSI

-----Par Lyli37

Bonjour,

Sur les conseils de mon comptable j'ai fermé mon entreprise SARL à la fin de l'exercice le 31 mars 2017. Le RSI me réclame un montant de 1311,00? de cotisations pour un montant déclaré de 121.00? pour l'année 2017. Je trouve ce montant absolument exorbitant !!!!

Y-a-t-il un recours possible pour être exonéré ou voir ce montant diminué. Merci pour votre réponse.

Cordialement.